

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1186

présenté par
M. Travert

ARTICLE 15 TER

Après l'alinéa 4, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« 4° À la première colonne de la huitième ligne du tableau du second alinéa du I de l'article L. 5842-4 du code général des collectivités territoriales, les mots : « du C du I, » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, pour supprimer toute référence aux ZFE dans le cas où l'article 15 ter serait définitivement adopté.